

## TARIFICATION DES COMPETITIONS

ANNÉE SPORTIVE 2025/2026

### 1/ DROITS D'ENGAGEMENT

GRAND EST	INDIVIDUELS	FORMATION DE DEUX A QUATRE GYMNASTES (synchro-duo-trio-quatuor)	EQUIPES ENSEMBLES GROUPES DE CINQ GYMNASTES ET +
ELITE	37 €	36 €	36 €
PERFORMANCE	22 €	26 €	36 €
FEDERAL	16 €	20 €	32 €

INTERDEPARTEMENTAL	INDIVIDUELS	FORMATION DE DEUX A QUATRE GYMNASTES (synchro-duo-trio-quatuor)	EQUIPES ENSEMBLES GROUPES DE CINQ GYMNASTES ET +
ELITE	23 €	22 €	22 €
PERFORMANCE	16 €	19 €	27 €
FEDERAL	12 €	15 €	24 €
HORS FINALITÉ REGIONALE + RENCONTRES ACCESS	6€ (y compris fourniture du carnet et du bracelet)		

GYMNASTES ET GROUPES ENGAGÉS HORS CONCOURS : MÊME TARIF

### 2/AMENDES

TYPE	DROITS D'ENGAGEMENT	MONTANT DE L'AMENDE
FORFAIT AVANT LA DATE DE FORCLUSION	0 €	0 €
FORFAIT JUSTIFIÉ APRES LA DATE DE FORCLUSION (1)	DUS	0 €
FORFAIT NON JUSTIFIÉ APRES LA DATE DE FORCLUSION	DUS	2X le montant du droit d'engagement
JUGE ABSENT	GRAND EST	200 €
	INTERDEPARTEMENTAL	100 €
PAIEMENT HORS DELAIS (48h après la compétition)	DUS	50 % du montant de l'engagement

(1) un certificat médical ou justificatif (employeur, établissement scolaire) doit être transmis via "engagym" avant la fin de la compétition ou au secrétariat technique dans les 48H00 maximum

\*Dérogation accordée la première année pour non présentation du juge (en accord avec le responsable des juges de la discipline)

## TARIFICATION DES COMPÉTITIONS (Intervenants/Clubs)

### ANNÉE SPORTIVE 2025/2026

#### 1/ MONTANT DES PARTICIPATIONS DU COMITE REGIONAL POUR LE DÉROULEMENT ET LE JUGEMENT DES COMPÉTITIONS

Il s'agit des juges, des cadres responsables du déroulement des compétitions missionnés par le CRGGE

<b>DEPLACEMENT</b> (dans la limite d'un aller et d'un retour)	<b>0.35 €</b>	par km	+ frais d'autoroute sur justificatif
	<b>0.45 €</b> si covoiturage pers emmenée 1		
	<b>0.55 €</b> si covoiturage + 2 pers emmenées		
	au delà de 500 km A/R		
		Tarif SNCF 2nde classe (selon tableau en vigueur)	

Lorsqu'une action se déroule sur deux jours ou plus et que le lieu de l'action est situé à plus de 240km (A/R) du domicile de la personne convoquée, elle doit être logée à l'hôtel. En cas de refus, un seul (A/R) sera remboursé.

RESTAURATION*	<b>18€ maxi par personne (repas)</b>
HEBERGEMENT *	<b>70€ maxi par personne (chambre)</b>

\*Restauration : le midi avant la compétition, si trajet au-delà de 3h avant la convocation

\*Hébergement : prise en charge la veille pour tout départ avant 6h du matin le jour de la compétition

#### 2/ MONTANT DES PARTICIPATIONS DU COMITE RÉGIONAL POUR LES SÉQUENCES

**1 Réalable:**

**2** la notion de séquence s'applique à l'ensemble des disciplines

les réunions de juges sont intégrées dans la séquence

le nombre de séquences pour chaque compétition est prédéfini en fonction de l'organigramme de la compétition.

Aucune séquence supplémentaire ne peut être accordée (sauf cas particulier qui sera soumis à l'approbation du Bureau du Comité Régional).

une journée de compétition comporte au maximum **3** séquences

LIBELLÉ	DUREE DE L'INTERVENTION	MONTANT DE LA PARTICIPATION
SÉQUENCE 1	jusqu'à 5h	<b>25 €</b>
SÉQUENCE 2	jusqu'à 10h	<b>50 €</b>
SÉQUENCE 3	A partir de 10h00 de compétition	<b>75 €</b>

#### 3/ MONTANT DES PARTICIPATIONS DU COMITE RÉGIONAL POUR LES CLUBS ORGANISATEURS DE COMPÉTITIONS

LIBELLÉ	MONTANT DE LA PARTICIPATION DU CR
PAR PERSONNE CONVOQUÉE POUR UNE JOURNEE	<b>10 €</b>
PAR PERSONNE CONVOQUÉE POUR DEUX JOURS*	<b>40 €</b>
PAR PERSONNE CONVOQUÉE POUR TROIS JOURS*	<b>70 €</b>

\* POUR LES PERSONNES CONVOQUÉES SUR DEUX/TROIS JOURS LE REPAS DU SOIR ET LA NUITÉE SONT A LA CHARGE DU COL